



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique francophone

Question écrite n° 11092

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne pense pas que les accords auxquels se réfère notre pays pour intervenir « en coopération » en Afrique, comme actuellement en Côte d'Ivoire, devraient être dénoncés, abrogés ou à tout le moins renégociés. Ils datent en effet de 1961, au moment de la décolonisation et ne sont visiblement plus d'actualité. Il lui demande s'il ne serait pas plus indiqué que la France place à l'avenir ses interventions en Afrique dans le cadre de mandats de l'ONU, comme elle l'a fait antérieurement au Liban ou bien dans les Balkans.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11092

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 422